Association Le Fil d'Ariane

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

8 rue des Docks, 5800 NEVERS
www.lefildariane-58.fr
contact@lefildariane-nievre.fr
03 86 71 98 50

Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 CAMSP 0

I- IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LE CAMSP 1
II- ACTIVITE DE L'ANNEE 2024 2
A. ENFANTS DE LA FILE ACTIVE 2
B. ENFANTS ENTRES AU COURS DE L'ANNEE 2024 3
C. ENFANTS SORTIS DANS L'ANNEE 4
D. ENFANTS PRESENTS AU 31/12/24 4
E. ENFANTS EN SUIVI THERAPEUTIQUE AU 31/12/24 5
III- AUTRES ELEMENTS UTILES A LA COMPREHENSION DE L'ACTIVITE 6
A. DISPOSITIF EDAP 6
B. ORIENTATIONS PCO 2
C. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT 3
D. ENQUETES DE SATISFACTION 4
E. PERIMETRE D'INTERVENTION 4
IV- INTERVENTIONS DEVELOPPEES PAR LE CAMSP 5
A. INTERVENTION DANS LES SERVICES DE NEONATOLOGIE 5
B. INTERVENTION DE REPERAGE/PREVENTION DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE 6
C. INTERVENTION DE DEPISTAGE AUDITIF DANS LES ECOLES MATERNELLES 6
CONCLUSION 7

I- IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LE CAMSP

Le centre d'action médico-sociale précoce de la Nièvre géré par l'association le Fil D'Ariane conformément au décret n° 76-389 du 15/04/1976- annexe XXXII bis est un établissement de droit privé. Les CAMSP sont des établissements médicaux-sociaux chargés de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards de développement[1].

La Haute Autorité de Santé, dans sa recommandation de bonnes pratiques professionnelles « Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce » définit les missions socles des CAMSP :

• le dépistage et le diagnostic précoce des déficits et des troubles,
• la prévention ou la réduction de l'aggravation des handicaps,
• les soins,
• l'accompagnement familial,
• le soutien, l'aide et l'adaptation sociale et éducative.

L'équipe pluridisciplinaire effectue ses interventions dans l'établissement situé à Nevers mais également sur ses 5 antennes départementales (Cosne, Decize, Corbigny, Château Chinon et depuis septembre 2019 à Clamecy).

L'établissement reçoit des enfants aux problématiques et pathologies variées (polyhandicap, difficultés langagières, motrices, sensorielles et comportementales) qui nécessitent un accompagnement thérapeutique global proposé dans l'institution mais également sur les lieux de vie (crèche, école, halte-garderie, domicile…)

Le CAMSP est également porteur :

- D'une EDAP : Equipe Diagnostic Autisme de Proximité en partenariat avec le CMPEA. Des financements ARS sur un projet expérimental a permis à la direction du CAMSP d'enrichir les prestations d'accompagnement des enfants et familles inscrits dans un parcours EDAP, avec un renfort de professionnels et la mise en place d'accompagnements spécifiques tels que des interventions de guidance parentale et de soutien à l'inclusion scolaire.
- D'une PCO : Plateforme de coordination et d'Orientation 0/7.

Le CAMSP, dans un cadre conventionnel avec la PMI, propose des interventions de dépistage dans la plupart des écoles maternelles de la Nièvre et dans le respect des moyens dédiés.

La législation en matière d'action médico-sociale et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) réaffirment les droits de la personne accueillie, engagent les établissements dans une démarche d'amélioration de la qualité et dans une logique de convergence tarifaire et de comparaison. Le CAMSP Le Fil d'Ariane inscrit ses projets et ses missions dans le respect des RBBP.

Le projet d'établissement, en cours de réécriture, applique les recommandations de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et prend en compte le contexte socio-économique local et l'évolution des besoins des usagers et leurs familles.

L'intervention précoce, la réduction des délais d'attente, le questionnement de la durée de prise en charge et l'adaptation des pratiques sont actés comme priorités institutionnelles majeures et sont régulièrement évaluées dans des objectifs d'amélioration.

[1] https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/camsp

II- ACTIVITE DE L'ANNEE 2024

Les modalités de recueil de l'activité des CAMSP ont été revues par des représentants de la CNSA, la DGCS, l'ANECAMSP, les ARS, la CNAM, et la DITND. Une trame commune sous forme d'un tableau Excel fourni par la CNSA réajusté chaque année constitue dorénavant la base de calcul et de recueil de l'activité des CAMSP. L'utilisation de ce nouvel outil est entrée en vigueur fin 2024 pour une première extraction d'activité sur l'année 2023. C'est la seconde utilisation de l'outil. Des marges d'ajustements sont possiblement encore à apporter pour permettre l'extraction de l'activité globale de l'établissement CAMSP.

a. Enfants de la file active

Selon la nouvelle modalité de calcul de la CNSA, la file active du CAMSP pour l'année 2024 s'élève à **700**, soit une augmentation de 35 enfants par rapport à 2023.

File active	Nouvelles entrées	Sorties
700	232	276

Sur les enfants de la file active, **432** enfants ont bénéficié d'un bilan pluridisciplinaire et **327** d'un suivi thérapeutique.

Nombre de séances	absentéisme	Nombre de synthèses	Autres réunions enfant
10 610	17 %	374	528

Le CAMSP, conformément aux orientations stratégiques demandées par l'ARS BFC, développe le « Aller-vers » et les interventions « hors les murs », sur les lieux de vie des enfants. Le nombre d'actes des professionnels du CAMSP auprès des enfants de la file active s'élève à :

En situation collective : **1 237 actes**
En situation individuelle : **9 419 actes**
En visioconférence ou téléphone : **4 actes**
A domicile : 81 actes
A l'école (hors réunions) : **81 actes**
Dans les structures petite enfance : **13 actes**.

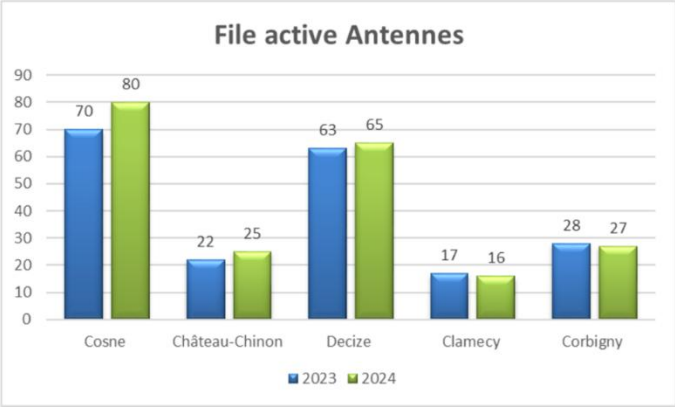

Le CAMSP dispose de 5 antennes départementales réparties sur le territoire qui accueillent des enfants sur les temps de permanence.

Les antennes qui accueillent le plus d'enfants restent celles de Cosne Cours sur Loire et de Decize.

Les trois autres antennes ne bénéficient pas d'une fréquentation très importante mais répondent à la question de la proximité.

b. Enfants entrés au cours de l'année 2024

Pour cette année 2024, **232** nouveaux enfants ont été inscrits au CAMSP. La majorité des nouvelles entrées concerne des enfants de 4 à 5 ans.

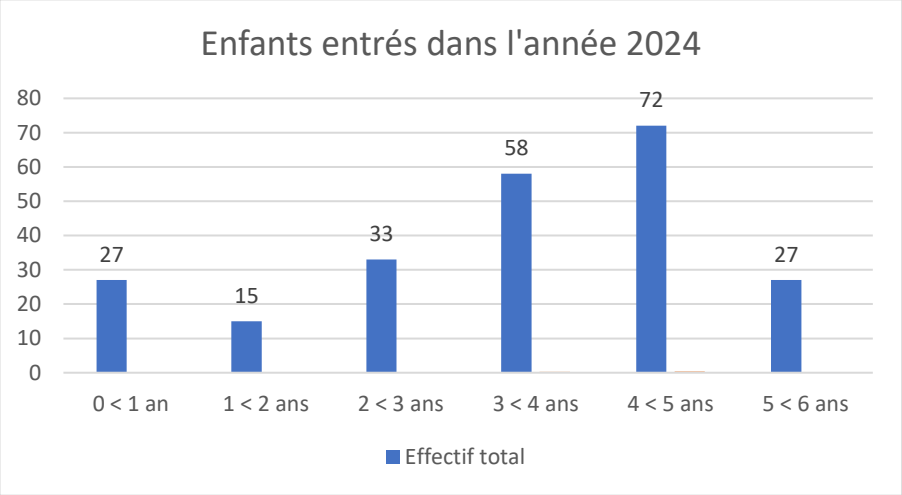

Cette année, à l'image des années précédentes, le principal partenaire orienteur reste l'Education nationale à hauteur de 25.4%. Suivent ensuite les services de PMI, la médecine libérale et les paramédicaux puis les services de maternité, de néonatologie et les services sociaux.

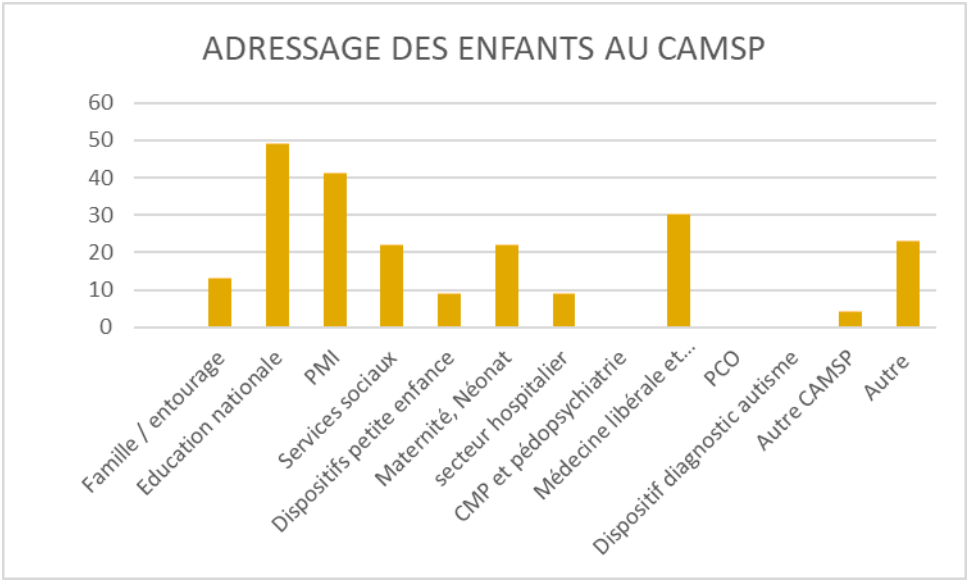

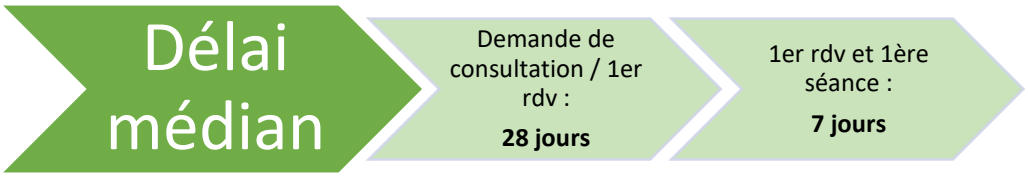

c. Enfants sortis dans l'année

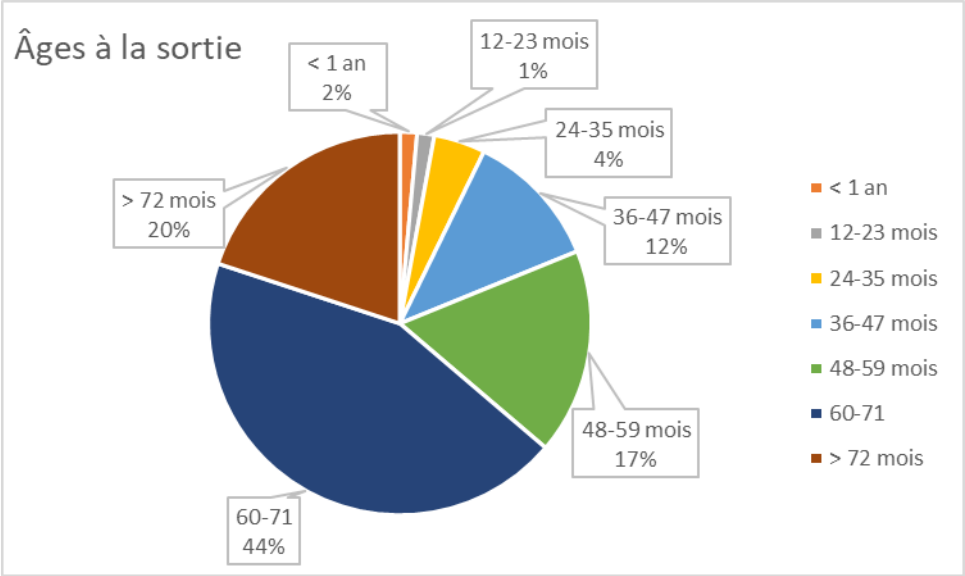

Cette année 2024, 276 dossiers ont été clos. La majorité des clôtures se fait entre 5 et 6 ans représentant un taux de 64% des clôtures. L'âge moyen des enfants à la sortie du CAMSP est de **5 ans** (60.4 mois) et l'âge médian de **5.5 ans** (66.7 mois). La majorité du temps de prise en charge s'échelonne de moins d'une année d'intervention pour 44% et entre 12 et 23 mois pour 29% des enfants. Ces durées s'expliquent en partie par l'âge d'entrée des enfants sur le CAMSP. Pour cette année 2024, 72 enfants, soit 31% des entrées étaient des enfants âgés entre 48 et 59 mois et 27 enfants, soit 11.6% sont entrés à 5 ans.

Durées de prises en charge	Durées moyennes : **27.2 mois**	Durées médianes : **14 mois**

Les orientations envisagées pour les enfants sortis sont essentiellement :

Service médico-social (SESSAD, SAFEP…) : **39.2%**
Suivi thérapeutique libéral : **26%**
Sans nécessité de suivi : **18.5%**
Secteur sanitaire (CMP, HDJ…) : **8.4%**

Parmi les orientations effectives, sur l'année 2024, **12** enfants ont été réorientés et accueillis sur un service médico-social de type SESSAD, **16** enfants ont poursuivi sur le secteur libéral. Un grand nombre d'enfants bénéficiant d'une orientation de la MDPH, sont inscrits sur les listes d'attentes des différents ESSMS de type SESSAD, IME ou encore sur les services sanitaires et de pédopsychiatrie.

d. Enfants présents au 31/12/24

361 enfants accompagnés au 31/12/2024	• **149** en phase admission / diagnostique • **212** en phase traitement / suivi

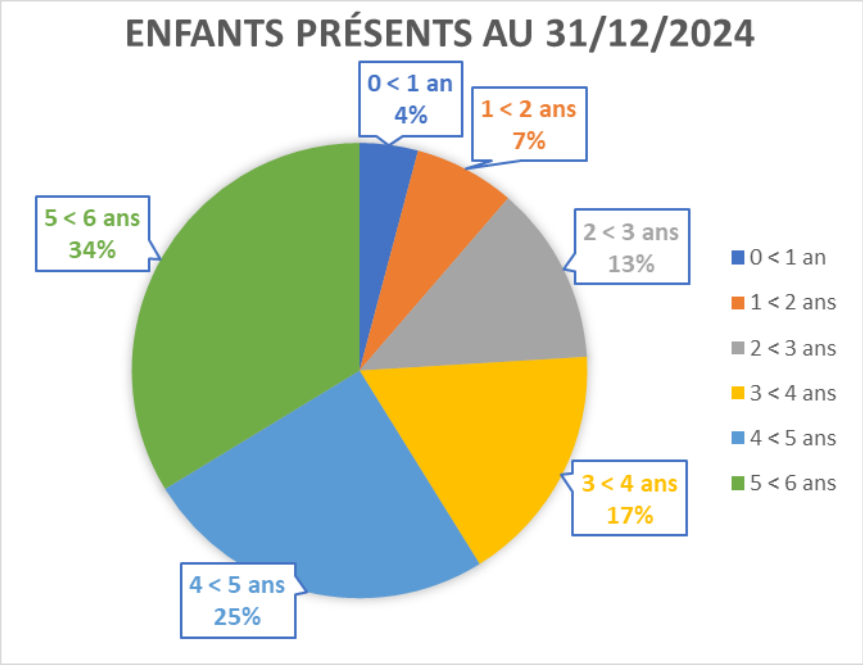

A l'image des années précédentes, l'effectif des enfants présents au 31/12/2024 est constitué d'une majorité de garçons, 243 garçons et 118 filles.

Les tranches d'âge les plus représentées sont :
- Les plus de 5 ans pour 34%,
- Les enfants de 4 à 5 ans pour 25%.

Les enfants de moins de 2 ans, au nombre de 41, sont sur cette tranche d'âge majoritairement des filles. A partir de 2 ans, ce sont les garçons qui sont les plus nombreux.

Âges des enfants au 31/12/2024	Âge moyen : **4 ans** (48.36 mois)	Âge médian : **4.3 ans** (51.75 mois)

e. Enfants en suivi thérapeutique au 31/12/24

La nouvelle classification CIM-11, a été mise en place sur l'établissement depuis fin octobre 2023 pour toutes les nouvelles entrées et prises en charge au CAMSP. Au fur et à mesure où le diagnostic d'un enfant est réévalué, la codification du handicap est transcrite selon la CIM11. Le renseignement des diagnostics devrait continuer à monter en charge encore l'année prochaine. Au 31 décembre 2024, plus de **246 enfants** ont une réécriture de leur diagnostic catégoriel selon la CIM-11.

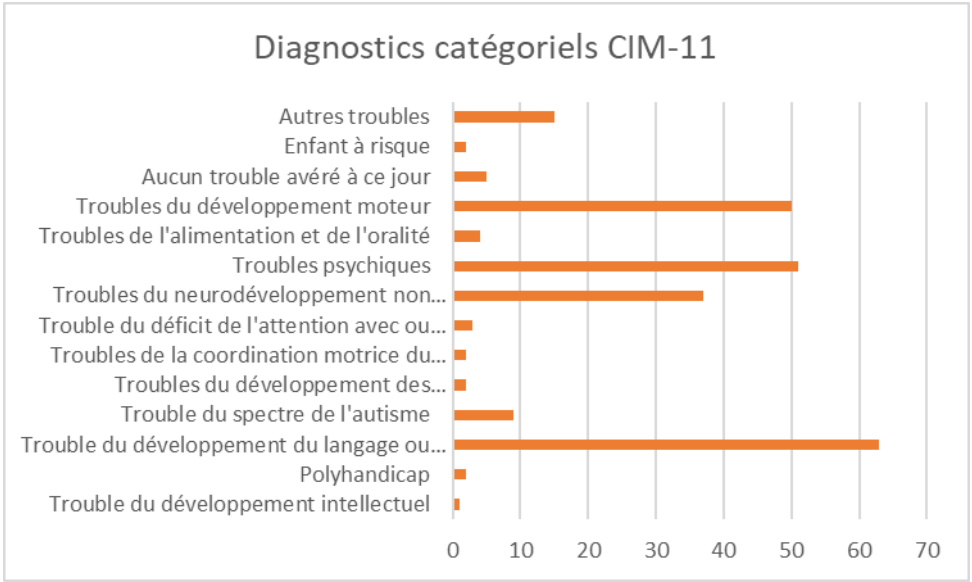

212 enfants ont également eu une écriture de leur diagnostic étiologique CIM-11.

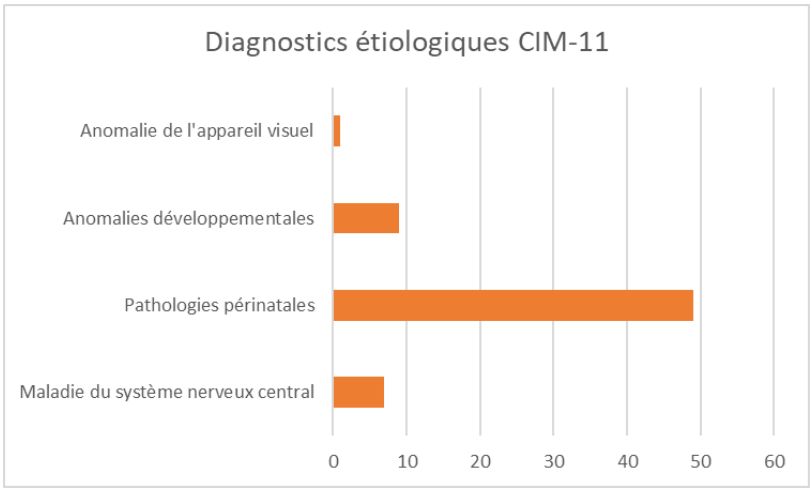

Depuis février 2020, une convention tripartite entre le Centre Hospitalier de Nevers – service de Néonatologie / Le Réseau de Périnatalité de Bourgogne « Naître et Grandir » et le CAMSP du Fil d'Ariane a été élaborée et signée. Ce renforcement partenarial constitue une avancée majeure et un axe fort pour le suivi des enfants vulnérables du Département.

Cette convention a pour objectif de proposer aux familles une orientation, un suivi et une prise en charge précoce et pluridisciplinaire des nouveau-nés vulnérables, dans le cadre du réseau périnatal de Bourgogne. L'intervention est proposée par le CAMSP dans des délais rapides, en relais de l'hospitalisation, afin d'éviter tout risque de rupture dans le parcours de soin.

Ce travail s'est parfaitement bien inscrit dans les pratiques du CAMSP et dans le maillage territorial et propose une orientation et une réponse de soin adaptées et performantes sur le département.

Au 31 décembre 2024, **49 enfants** sont inscrits dans le cadre du suivi des enfants vulnérables.

Les diagnostics de facteurs environnementaux ont été relevés pour 64 enfants. Parmi ces enfants, **39 r**encontrent des problèmes liés à l'entourage immédiat, **16** d'entre eux rencontrent des problèmes liés à l'environnement social ou culturel

III- AUTRES ELEMENTS UTILES A LA COMPREHENSION DE L'ACTIVITE

a. Dispositif EDAP

Le dispositif EDAP, Equipes Diagnostic Autisme de Proximité, formalisé au travers une convention avec l'ARS, est co-porté par le CAMSP et le CMP. Le partenariat entre les deux structures s'est renforcé, toutefois, l'organisation entre secteur médico-social et secteur sanitaire n'est pas toujours simple du fait de fonctionnements, de supports logistiques et organisationnels différents. Dans cette convention, il est attendu du CAMSP la réalisation de 25 parcours diagnostics à l'année.

A la suite des travaux engagés avec l'ARS et le cabinet KPMG sur 2021 et 2022, le CAMSP a réorganisé ses procédures et le parcours diagnostic proposé par l'EDAP. Un conséquent travail a été mené sur l'organisation de l'unité afin de privilégier la qualité et la cohérence du parcours diagnostic Un fonctionnement par liste d'attente a été retenu. L'attente se situe dorénavant en amont du démarrage des bilans. A compter de la programmation du premier bilan, le parcours diagnostic et les différents bilans sont réalisés sur une durée de 3 à 5 mois, permettant une évaluation globale de la situation sur un temps relativement court.

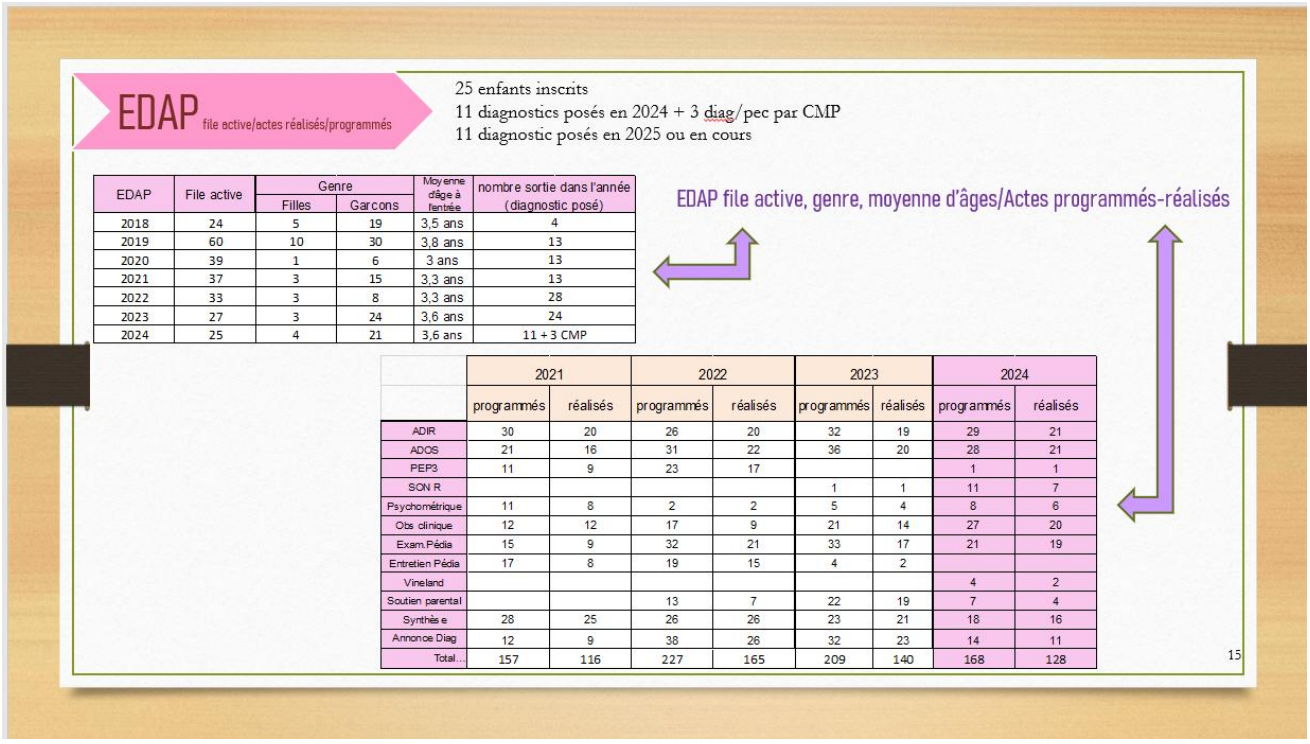

EDAP	File active	Genre		Moyenne d'âge à l'entrée	nombre sortie dans l'année (diagnostic posé)
		Filles	Garcons		
2018	24	5	19	3,5 ans	4
2019	60	10	30	3,8 ans	13
2020	39	1	6	3 ans	13
2021	37	3	15	3,3 ans	13
2022	33	3	8	3,3 ans	28
2023	27	3	24	3,6 ans	24
2024	25	4	21	3,6 ans	11 + 3 CMP

	2021		2022		2023		2024	
	programmés	réalisés	programmés	réalisés	programmés	réalisés	programmés	réalisés
ADIR	30	20	26	20	32	19	29	21
ADOS	21	16	31	22	36	20	28	21
PEP3	11	9	23	17			1	1
SON R					1	1	11	7
Psychométrique	11	8	2	2	5	4	8	6
Obs clinique	12	12	17	9	21	14	27	20
Exam.Pédia	15	9	32	21	33	17	21	19
Entretien Pédia	17	8	19	15	4	2		
Vineland							4	2
Soutien parental			13	7	22	19	7	4
Synthès e	28	25	26	26	23	21	18	16
Annonce Diag	12	9	38	26	32	23	14	11
Total...	157	116	227	165	209	140	168	128

L'entrée dans le dispositif EDAP est systématiquement validée par un médecin, soit le médecin du CAMSP, soit le pédopsychiatre du CMPEA. Sur cette année 2024, la file active s'est élevée à 25 enfants, 21 garçons et 4 filles. L'âge moyen à l'entrée est de 3.6 ans.

La baisse du nombre des bilans réalisés pour cette année 2024 est à mettre en lien direct avec la vacance de poste du médecin sur une durée de 5 mois. Sur les 25 parcours diagnostics ouverts en 2024, 14 diagnostics finalisés ont pu être posés, 11 au sein du CAMSP et 4 dans le cadre du parcours mixte CAMSP/CMPEA. Au 31 décembre 2024, 11 diagnostics étaient encore en cours, 11 enfants étaient sur la liste d'attente. Parmi les 14 parcours finalisés, les diagnostics posés sont :

- 12 diagnostics TSA avec ou sans troubles associés,
- 1 trouble du neurodéveloppement non spécifié / trouble relationnel de l'attachement,
- 1 trouble de l'engagement social désinhibé / trouble d'anxiété généralisé.

Sur 2024, 5 dossiers ont été orientés sur l'EDAP par la PCO.

<u>Moyens thérapeutiques mis à disposition :</u>

Pôle	ETP Réels	ETP convention
Assistante sociale	0,20	0,04
Direction administrative2	0,03	0,65
Educatrice	0,28	0,00
Infirmière	0,10	0,00
Logistique	0,11	0,00
Médical2	0,17	0,13
Orthophonie	0,00	0,24
Psychologue	0,60	0,51
Psychomotricienne	0,17	0,24
Total général	**1,65**	**1,81**

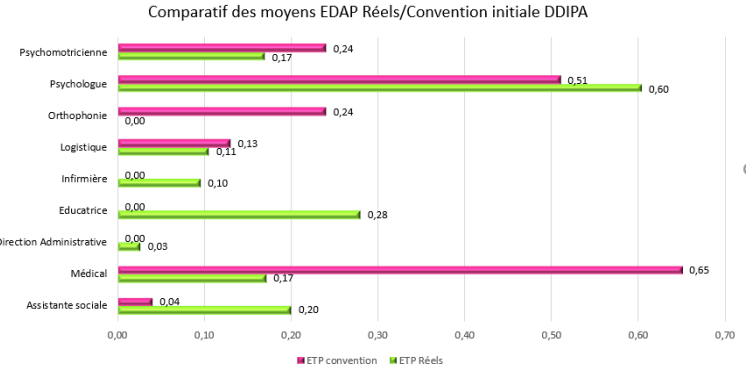

Les parcours diagnostics EDAP nécessitent la mobilisation de moyens conséquents pour le service pour un nombre d'actes et de bilans finalement relativement restreints.

Pour le moment inclus dans le fonctionnement global, une réflexion est en cours pour proposer un fonctionnement en unité autonome permettant une lisibilité des moyens financiers et professionnels mis à disposition. En 2023, les moyens mis à disposition pour le dispositif ont été évalués à 1.65 ETP.

b. Orientations PCO

Depuis 2021, le Fil d'Ariane porteur de la PCO 0/7 ans pour le département de la Nièvre. Le CAMSP est un partenaire privilégié de la plateforme, une convention individuelle spécifique CAMSP/PCO a été signée en janvier 2022 fixant les modalités de coopérations. Cette année 2024 a vu la mise en place du **Guichet Unique** demandé par l'ARS-BFC dans la « Note relative au cadre d'orientations stratégiques prioritaires pour les CAMSP et CMPP » de mai 2024 dont l'orientation stratégique N°4 précise :

> **Orientation stratégique 4 :**
>
> S'inscrire dans une logique de responsabilité populationnelle et d'organisation de parcours de santé coordonnés sur le territoire. Cela prendra notamment la forme d'une participation au parcours de diagnostic et d'intervention précoce PCO[6] (signature de la convention constitutive de la plateforme et mise en œuvre opérationnelle de réponses aux besoins des enfants adressés par la plateforme) pour les enfants porteurs de TND. Il est rappelé que l'ARS BFC souhaite faire de toutes les PCO de la région des guichets uniques d'orientation pour tous les enfants porteurs de TND. Cela nécessite la mise en œuvre d'actions visant à créer un « réflexe d'orientation » de l'ensemble des médecins adresseurs vers les PCO. Ces actions s'inscrivant dans la durée, dans l'attente, il est demandé que des organisations territoriales soient proposées par les acteurs pour favoriser l'inscription de tous les enfants repérés comme potentiellement porteurs de TND au sein de la PCO de leur territoire, même lorsqu'ils ont été adressés directement à un CAMSP ou un CMPP. Ceci a pour objectif de faire de la PCO un observatoire des besoins et des réponses sur un territoire et permettre ainsi un meilleur pilotage de l'offre. Cette organisation peut également servir de base à des réflexions pour la préfiguration du service de repérage et d'accompagnement précoce pour les enfants de 0 à 6 ans.

Sur validation du fonctionnement par l'ARS, les demandes de consultation adressées au CAMSP par les familles sont évaluées conjointement par un dispositif spécifique et nouveau regroupant CAMSP et PCO pour l'évaluation première des besoins et orientations possibles des enfants qui présentent dès l'accueil une suspicion d'un trouble du neurodéveloppement.

Compte tenu du contexte départemental de désert médical et des faibles réponses de soins dont disposent les familles, la direction du CAMSP a souhaité développer un dispositif interne d'évaluation de première intention plutôt que de réorienter administrativement les demandes qui relèveraient d'un TND sur la PCO. Le guichet unique est un dispositif de coopération renforcée CAMSP et PCO. Ce travail de coopération renforcée permet aussi au CAMSP d'orienter des enfants sur la PCO et ouvrir les possibilités de prises en charge sur le secteur libéral pour ce qui ne peut être proposé sur le CAMSP.

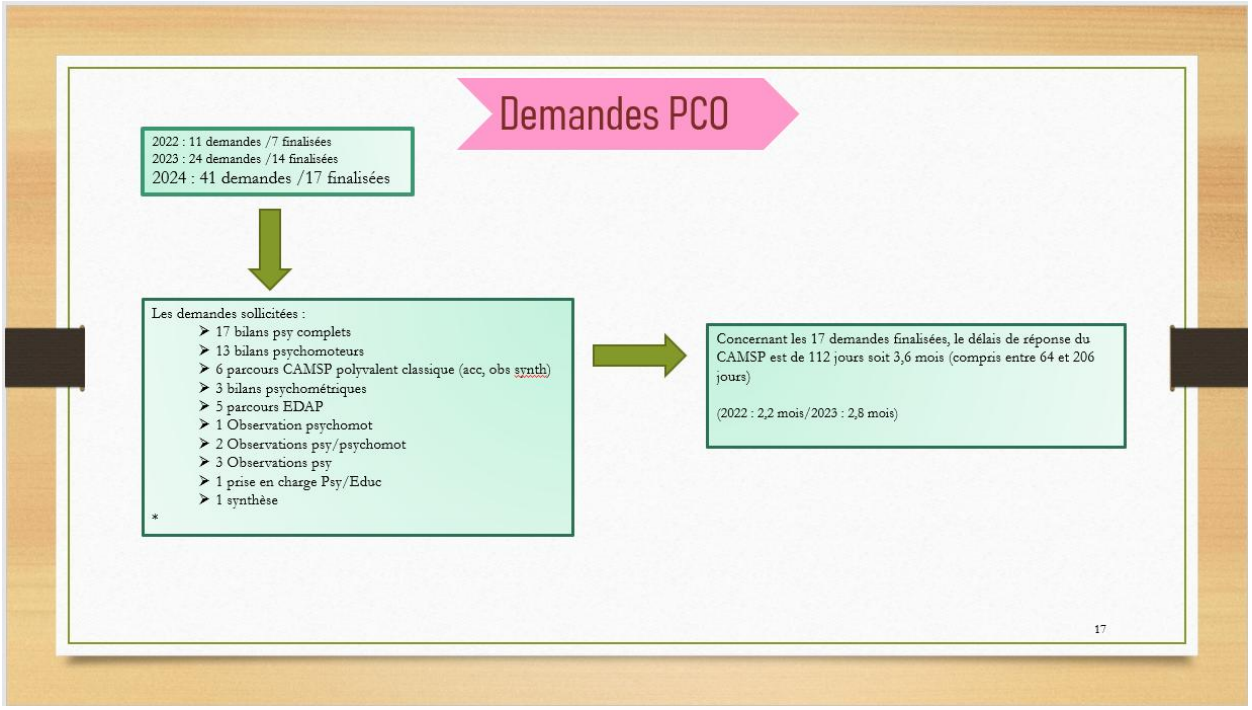

En tant que partenaire, le CAMSP est aussi amené à réaliser différents bilans ou proposer des prises en charges pour des enfants et familles adressées par la PCO conformément à la convention constitutive. Pour cette année 2024, le CAMSP a répondu à 41 demandes dont 17 ont été finalisées et 24 toujours en cours de traitement au 31/12/2024.

Les délais de réponse pour ces 17 parcours s'échelonnent entre 64 et 206 jours pour une moyenne de 112 jours, soit 3.6 mois.

On constate une augmentation importante des demandes de la PCO en cohérence avec le déploiement du dispositif. Il convient pour le CAMSP de rester vigilant sur les réponses apportées à la plateforme afin de ne pas déstabiliser et mobiliser trop de moyens qui feraient défaut pour le l'organisation générale du service et des nombreux besoins identifiés. Un impact non négligeable est constaté cette année directement mise en lien avec l'augmentation des demandes sur un allongement des délais d'attente à la réalisation des bilans.

c. Modalités d'accompagnement

Prises en charge individuelles et collectives

Outre les bilans thérapeutiques ou spécifiques, les prises en charges individuelles, le CAMSP propose aussi un nombre important et diversifié de prises en charge par petits groupes d'enfants, ou des prises en charges spécifiques.

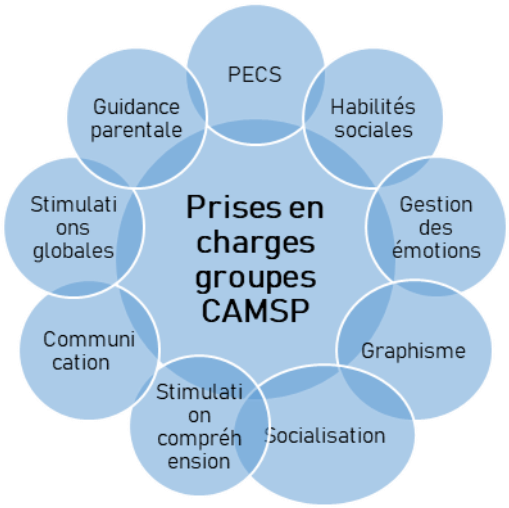

Différentes prises en charge par groupes d'enfants, permettent d'une part de répondre de manière plus fine et spécifique sur les orientations et préconisations médicales de prises en charge, puis de proposer des interventions à un plus grand nombre d'enfants sur le territoire.

L'orientation sur un groupe se fait en fonction du projet de soin individualisé de chaque enfant.

Pour 2024, **1237 actes** ont été réalisés en situation collective.

Prises en charge sur les lieux de vie

81 interventions directes au domicile des familles

81 interventions directes au sein des écoles

13 interventions directes au sein des structures petite enfance

d. Enquêtes de satisfaction

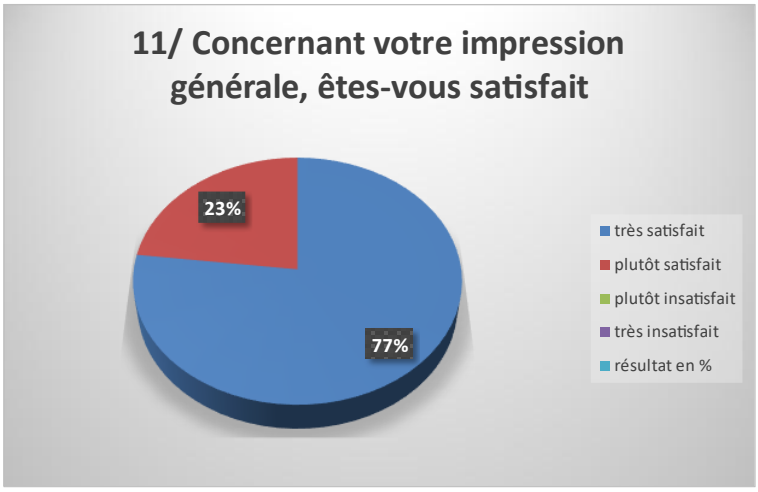

Cette année 2024, comme pour les années précédentes, les retours des enquêtes de satisfaction sont très faibles au nombre de 14 sur 276 transmises lors des clôtures administratives des dossiers.

Le taux de satisfaction est très élevé mais le ratio de 5% de retours est insuffisamment important pour en tirer une analyse exhaustive. A partir de cette année 2025, et suite aux préconisations faites à l'issue de l'évaluation externe, l'envoi de ces enquêtes de satisfaction sera systématiquement fait à toutes les familles dont le dossier est clos dans l'année mais aussi étendu, une fois par an, à tous les enfants qui bénéficient d'une prise en charge.

e. Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention du CAMSP est identique à celui des années précédentes.

La grande majorité des suivis et inscriptions au CAMSP, plus de 60%, se limite essentiellement au Pays Sud-Nivernais et dans un périmètre autour de Nevers.

IV- INTERVENTIONS DEVELOPPEES PAR LE CAMSP

a. Intervention dans les services de néonatologie

Dans le cadre de la convention tripartite entre le Centre Hospitalier de Nevers – service de Néonatologie / Le Réseau de Périnatalité de Bourgogne « Naître et Grandir », le CAMSP propose des interventions directement dans le service de néonatologie sur le Centre hospitalier de Nevers.

Sur des missions de prévention, d'appui-ressource auprès des partenaires du secteur sanitaire, deux professionnelles participent aux réunions des équipes soignantes du service de néonatologie. Lors des interventions sur le service hospitalier, les professionnelles peuvent rencontrer les familles et

Dans la nouvelle modalité de calcul CNSA de l'activité ces actions représentent un nombre de **21 interventions** dans l'activité du CAMSP pour cette année 2024.

b. Intervention de repérage/prévention dans les structures petite enfance

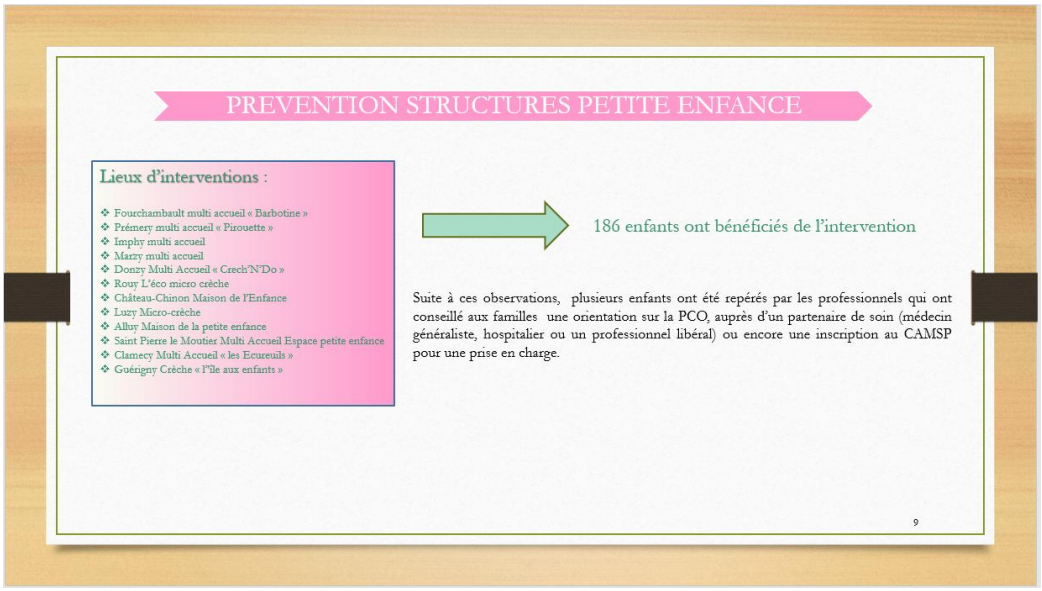

Les missions de repérage et de prévention font partie des missions socles des CAMSP. Le CAMSP le Fil d'Ariane a développé des actions de repérage et prévention auprès des partenaires de la petite enfance du territoire. Des conventions sont établies pour fixer le cadre des interventions du CAMSP avec les structures petite enfance de type crèches et multi accueils.

Une évaluation interne et auprès des partenaires est prévue pour cette année 2025 afin de faire évoluer de manière plus performante les interventions proposées. Le CAMSP développe également son partenariat avec la CAF sur cette question de la prévention sur les structures petite enfance.

Dans la nouvelle modalité de calcul CNSA de l'activité ces actions ne génèrent plus d'actes mais représentent un nombre de **24 interventions** dans l'activité du CAMSP pour cette année 2024, 12 interventions pour 2 professionnels du service.

c. Intervention de dépistage auditif dans les écoles maternelles

En lien avec les services de PMI de la Nièvre et dans le cadre de la convention qui lie le service au Conseil Départemental, le CAMSP organise le dépistage auditif dans les écoles maternelles qui en font la demande, pour les enfants de 3 et 4 ans.

Les tests de dépistage réalisés au sein des établissements scolaires sont ensuite lus et analysés par le médecin ORL salarié du Fil d'Ariane. Lorsqu'un test est suspect, la famille est invitée à consulter un ORL en cabinet ou à l'hôpital. La PMI en est également informée.

L'activité dépistage pour cette année 2024 compte 394 actions de dépistage auditif auxquels s'ajoutent les actes de lectures du médecin ORL pour ces 394 enfants. Cette action de dépistage auditif mobilise des moyens professionnels et financiers CAMSP importants qui ne sont dorénavant plus valorisés dans la nouvelle comptabilisation de l'activité. Le temps du médecin ORL consacré à la lecture des audiogrammes est dorénavant impossible à justifier et inscrire dans l'activité du service.

Ces actions de dépistage auditif auprès des 394 enfants se traduisent dans l'activité du service par un nombre de **32 interventions** de professionnels. Sur le mode de calcul précédent, cette activité se serait traduite par 788 actes pour le service (394 enfants x 2 interventions professionnelles). Pour cette année 2024, **27 familles** ont été invitées à prendre un rendez-vous auprès d'un ORL.

CONCLUSION

Pour la seconde année consécutive, le CAMSP expérimente la nouvelle trame d'export des données d'activité de la CNSA. Des ajustements tant sur le support CNSA que sur la manière interne de renseigner l'activité des professionnels du CAMSP sont encore à faire progresser.

L'activité 2024 s'inscrit dans la poursuite de l'activité développée sur l'année précédente, dans la dynamique relancée suite aux années impactées par la crise sanitaire COVID. Depuis cette période, le CAMSP a développé le recours à l'outil visio-conférence pour faciliter la communication avec les familles. Ce nouvel outil a le mérite de faciliter certaines difficultés liées à la mobilité et au transport mais il reste globalement peu plébiscité par les familles.

Le CAMSP a fait face à une difficulté importante fin 2023 avec le départ du médecin pédiatre et directeur médical. Un recrutement fructueux a pu se concrétiser avec l'arrivée d'une nouvelle directrice médicale sur un 0.40 ETP, médecin généraliste de formation et qui s'est inscrite dans une formation de Diplôme Universitaire TND. La vacance de poste de médecin, poste clé dans le fonctionnement du CAMSP a quelque peu freiné l'activité et généré des retards de traitement des dossiers, d'organisation des synthèses et d'attente pour la réalisation de certains bilans ou démarrage de prise en charge. Un important travail a été mis en place par l'équipe pour palier et tenter de retrouver un fonctionnement plus fluide à l'arrivée de la nouvelle directrice médicale.

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, la direction, administrative et médicale du CAMSP, a continué de faire évoluer certaines pratiques et certains fonctionnements organisationnels. Mise en place sur les trois dernières années, cette réorganisation a eu pour objectif de répondre aux mieux aux missions du service et faire face aux demandes très importantes et bien supérieures à l'agrément initial de la structure d'une capacité installée de 144 places.

Le nombre très conséquent d'enfants inscrits au CAMSP, sur les différents parcours ou les dispositifs, dépassant de plus de 4,86 fois la capacité d'accueil de l'établissement, génère des difficultés de fonctionnement, surtout en termes de délais d'attente.

Le CAMSP a ainsi poursuivi la réorganisation de sa phase admission/diagnostique dans un double objectif. L'objectif initial était d'apporter des réponses plus rapidement aux familles et aux projets de soins à mettre en place. Pour cette année 2024, la poursuite de la réorganisation de cette phase s'est inscrite en réponse à la demande de l'ARS BFC de développer le **guichet unique** avec la PCO. Une nouvelle organisation est mise en place à titre expérimental depuis septembre 2024. Cette nouvelle organisation a bénéficié de l'approbation et de l'encouragement de l'ARS lors d'un COPIL PCO.

La réorganisation de l'EDAP/CAMSP s'est poursuivie pour permettre une organisation plus structurée et lisible pour le dispositif avec la mise en place d'une liste d'attente et un ordre de passage pour les enfants inscrits. L'arrivée de la nouvelle direction médicale et de la formation engagée va permettre d'affiner encore davantage le fonctionnement du dispositif. Pour les deux années à venir, le travail à conduire sur l'EDAP est une transposition du fonctionnement en dispositif autonome, clairement distinct du fonctionnement global du CAMSP polyvalent dont il fait actuellement partie. Ce nouveau modèle de fonctionnement aura pour avantage d'être plus lisible sur l'utilisation des moyens thérapeutiques mobilisés. Le pilotage d'un dispositif EDAP reste complexe et nécessite des actualisations de connaissances et des formations aux bilans sans cesse renouvelés avec les avancées des recherches en matière d'autisme et de TND. C'est un dispositif très couteux en moyens thérapeutiques mobilisés et en formations de ses professionnels.

Les fonds octroyés sur le projet expérimental pour un renfort de moyens sur l'accompagnement des enfants inscrits dans le dispositif EDAP a permis de proposer une qualité complémentaire et un soutien familial plus important aux familles. Toutefois, avec quelques mois de recul, l'organisation du dispositif va être réajustée et réorganisée pour davantage d'efficience.

La gestion d'une unité diagnostique dans le fonctionnement d'un CAMSP polyvalent reste globalement compliquée. La pratique de bilan diagnostic attire peu les professionnels, thérapeutes ou professionnels socio-éducatifs, qui viennent travailler en CAMSP davantage pour les prises en charges des enfants et le travail d'équipe pluridisciplinaire. De plus, il manque fortement sur le territoire nivernais, d'acteurs et partenaires de soin en mesure de proposer des bilans diagnostics spécifiques et normés, pour les suspicions de troubles du spectre de l'autisme

Les évaluations règlementaires, auto-évaluation et évaluation externe réalisées en 2023, sont venues confirmer et valoriser les évolutions organisationnelles apportées sur le CAMSP, dans l'objectif de fluidifier les parcours et apporter une réponse de soin plus adapté aux enfants et familles.

Sur cette année 2024, les actions et rencontres partenariales se sont poursuivies et renforcées avec les partenaires importants du CAMSP tels que la PMI, la MDPH et le CMPEA. Les actions et partenariats engagés ont été confortés avec notamment les structures petites enfance sur la Prévention et le maillage partenarial avec la néonatologie du CHAN et le Réseau de Périnatalité de Bourgogne Naître et Grandir pour l'orientation précoce, le suivi, les prises en soin et le travail de coordination indispensable pour les « enfants vulnérables ou à risque ».

Sur les deux dernières années, la direction du CAMSP a souhaité s'orienter plus encore sur les missions « d'intervention précoce » conformément aux nouvelles orientations stratégiques de l'ARS BFC. De nouvelles réflexions pour dynamiser et maximiser les moyens ont été réfléchies et déclinées sur le début de l'année 2025. Des projets d'enrichissement ou de développement des actions de prévention également à destination des écoles maternelles sont en cours de travail.

Si la nouvelle organisation interne a permis une très nette amélioration sur les délais de bilans et de réponses aux familles, l'attente avant de démarrer une prise en charge peut être longue, voire parfois impossible à démarrer avant l'âge des 6 ans pour les enfants orientés tardivement après 5 ans. Le nouveau partenaire PCO mobilise aussi dorénavant une part non négligeable des moyens du CAMSP, générant là aussi un allongement des délais sur les moyens constants.

Les orientations institutionnelles du CAMSP tendent à offrir une réponse adaptée à toutes les situations en fonction des moyens alloués. De fait ces orientations sont requestionnées régulièrement afin de permettre un réajustement des pratiques professionnelles et des réponses en termes de projets de soins à destination des enfants.

Les projets s'inscrivent dans la continuité de la politique associative, s'appuient sur des références théoriques et des pratiques validées, et constituent un vecteur d'adaptation et d'innovation au bénéfice des enfants et de leurs familles. La question de la place et la mobilisation des familles reste un axe de travail important pour le service.

Le CAMSP poursuit sa démarche d'amélioration continue de la qualité, et tend à réduire les délais d'attente et de réponses aux familles malgré le nombre conséquent de demandes, tout en ayant soin de garantir la qualité des prestations thérapeutiques sur un territoire identifié comme préoccupant.

Les difficultés territoriales liées à un manque sur le département de réponses de soins pour les enfants de 0 à 6 ans, tant sur le secteur libéral que le secteur sanitaire sont préoccupantes, et place souvent le CAMSP comme seule réponse pour les familles. Ce constat explique en partie les nombreuses demandes de consultations annuelles, l'importance de la file active du service.

L'analyse du besoin du territoire départemental et les demandes et attentes exprimées par les représentants des usagers et par les partenaires confirment que si la mission diagnostique des CAMSP est importante, la mission de traitement demeure, quant à elle, une action majeure et essentielle de la prise en charge globale qui ne peut être assumée par ni le libéral gravement déficitaire sur la Nièvre, ni par les ESSMS aux délais d'attente importants.

L'association a contractualisé un nouveau CPOM prenant effet en 2024.

L'intervention précoce, la réduction des délais d'attente, le questionnement de la durée de prise en charge et l'adaptation des pratiques sont actés comme priorités institutionnelles majeures et sont régulièrement évaluées dans des objectifs d'amélioration. Toutefois, la complexité toujours plus conséquente des problématiques accueillies, les nouvelles missions confiées au CAMSP (diagnostic autisme / partenariat PCO) et le nombre de demandes de consultations en constante augmentation sur les dernières années nécessitent une réflexion globale sur les priorités à défendre mais aussi l'attribution de moyens financiers supplémentaires.

Le prochain rapport d'activité 2025 devrait voir apparaitre une augmentation des données renseignées sur les diagnostics selon la classification CIM-11 et surtout les nouvelles données à recueillir telles que les termes de naissances, les accompagnements à la constitution des dossiers MDPH, mais aussi toutes les informations en liens avec les situations de handicap telles que les orientations en ESSMS en attente, les scolarités aménagées, les accompagnements dans le cadre scolaires (AESH).